

PRÉLÈVEMENTS ONGULÉS SAUVAGES SAISON 2023 – 2024

Comme la saison précédente, cette année, les prélèvements des ongulés suivent des tendances très variables selon les espèces.

Les prélèvements du cerf élaphe, du sanglier, du mouflon et du daim sont en augmentation. Ceux du chevreuil, du chamois, de l'isard et du cerf sika sont en baisse plus ou moins forte.

	Attributions	Prélèvements
Cerf	121 733	87 802
Chevreuil	775 727	606 339
Sanglier	/	863 124
Chamois	16 654	12 701
Isard	3 604	2 494
Mouflon	3 907	2 897
Daim	3 118	1 274
Cerf sika	/	70

Données issues du réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC

Rappelons que ces chiffres sont issus des données transmises par les interlocuteurs techniques des fédérations départementales des chasseurs. Dans certains départements, ils doivent parfois réaliser des extrapolations à partir de leur connaissance du terrain et des différents éléments administratifs et techniques de leur territoire.



Pour le cerf, avec une augmentation de 7,4 % des réalisations par rapport à la saison précédente, les prélèvements dépassent pour la seconde fois consécutive les 80 000 animaux prélevés et atteignent un nouveau record.



Pour le chevreuil, après deux années d'augmentation, les prélèvements sont en légère baisse (- 0,9 %) mais restent au-dessus de la barre des 600 000 animaux.



Pour le sanglier, avec une augmentation de 9,2 % par rapport à la saison précédente, les prélèvements nationaux repassent très largement au-dessus de la barre des 800 000 animaux prélevés.



Pour le chamois, les prélèvements de cette saison connaissent une très légère baisse de 0,5 %. Le taux de réalisation est aussi en baisse passant de 78,1 à 76,3 %.



Pour le mouflon, pour la troisième année consécutive les prélèvements sont en augmentation (+ 5,3 %) et le taux de réalisation se maintient entre 74 et 75 % depuis deux ans.



Pour l'isard, les prélèvements de cette année sont en forte baisse (- 10,4 %) et passent sous la barre des 2 500 animaux prélevés. Le taux de réalisation de cette saison est de 69,2 %.



Pour le daim, cette année l'espèce est prélevée dans 53 départements (47 la saison précédente) et le prélèvement national augmente légèrement (+ 3 %).



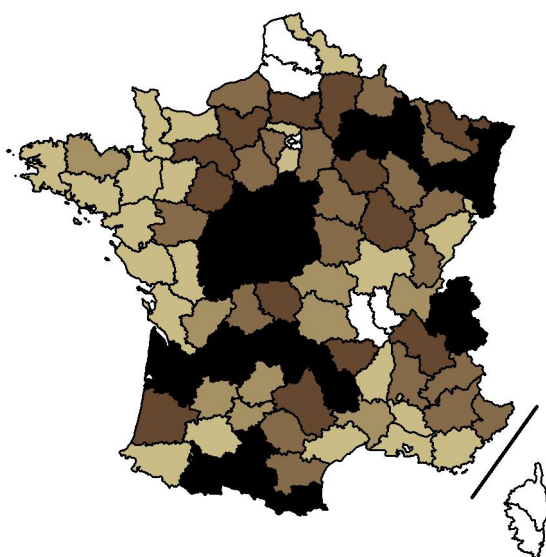
Pour le cerf sika, cette année l'espèce est prélevée dans 5 départements (contre 6 la saison précédente) et les prélèvements continuent de diminuer fortement (- 23,1 %).



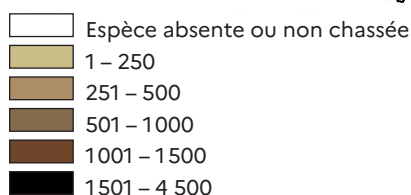
LE CERF

Cervus elaphus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 2 500 cerfs dans neuf départements : l'Indre-et-Loire (4 007), le Cantal (3 144), le Loir-et-Cher (2 935), l'Indre (2 772), la Vienne (2 678), la Dordogne (2 597), l'Ariège (2 555), la Marne (2 511), les Hautes-Pyrénées (2 501).

Le **prélèvement national*** aux 100 ha boisés est de 0,49 cerf lorsque le calcul est fait sur les départements où l'espèce est chassée.

L'Indre-et-Loire (2,5), l'Indre et la Vienne (2,4), le Cantal (1,9) et la Marne (1,7) ont les densités de prélèvements les plus élevées aux 100 ha boisés.

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.

© F. Sabathe - FDC 32



Total des prélèvements : 87 802

Total attributions : 121 733

Total réalisations : 87 758

Taux de réalisation : 72,1 %

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 44

Apparition (par rapport à la saison précédente) : les Bouches-du-Rhône.

En hausse (plus de 20 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Deux-Sèvres (+ 44 %), le Var (+ 38 %), la Creuse (+ 29 %), les Pyrénées-Orientales (+ 28 %), l'Indre-et-Loire (+ 23 %), le Cher (+ 22 %) et l'Essonne (+ 21 %).

En baisse (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Ille-et-Vilaine (- 29 %) et le Loiret (- 25 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes les deux dernières saisons de chasse ont été retenus.

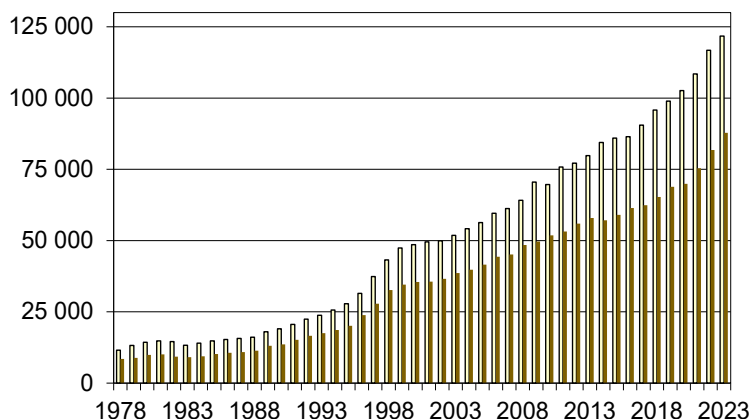
Progression sur un an : + 7,4 %

Progression sur 10 ans : x 1,5

Progression sur 20 ans : x 2,2



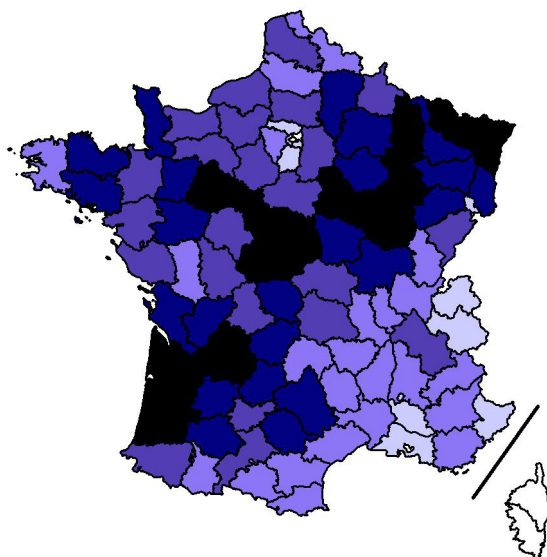
□ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



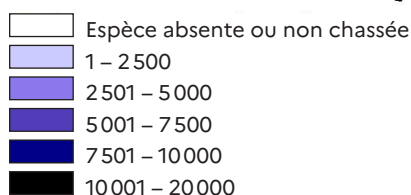
LE CHEVREUIL

Capreolus capreolus

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements
hors parcs
et enclos



Source : réseau
Ongulés sauvages
OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

(Bas-Rhin non pris en compte car les résultats communiqués sont non définitifs (25 233 attributions minimum))

Les prélèvements sont supérieurs à 10 000 chevreuils dans douze départements :

la Moselle (16 371), la Dordogne (14 145), la Haute-Marne (12 865), la Gironde (12 847), le Cher (12 395), la Côte-d'Or (12 048), le Loir-et-Cher (11 895), les Landes (10 454), l'Yonne (10 409), la Meuse (10 296), la Sarthe (10 197) et l'Indre (10 077).

Le prélèvement national* est de 1,1 chevreuil aux 100 ha totaux et de 3,4 chevreuils aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans la Moselle (2,6), le Haut-Rhin (2,5) et la Haute-Marne (2,1) et le Territoire-de-Belfort (2,0).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.

© F. Sabathe - FDC 32



Total des prélèvements : 606 339

Total attributions : 775 727

Total réalisations : 605 903

Taux de réalisation : 77,2 %

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 436

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Pyrénées-Orientales (+ 36 %), la Vienne (+ 21 %), l'Aude et la Nièvre (+ 15 %), le Pas-de-Calais (+ 14 %) et les Bouches-du-Rhône (+ 11 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Val-d'Oise (- 67 %), le Loiret (- 36 %), le Nord (- 23 %), l'Aisne (- 21 %), les Landes (- 19 %), la Seine-et-Marne (- 18 %), le Haut-Rhin (- 15 %) et l'Eure-et-Loir (- 12 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements ont été retenus.

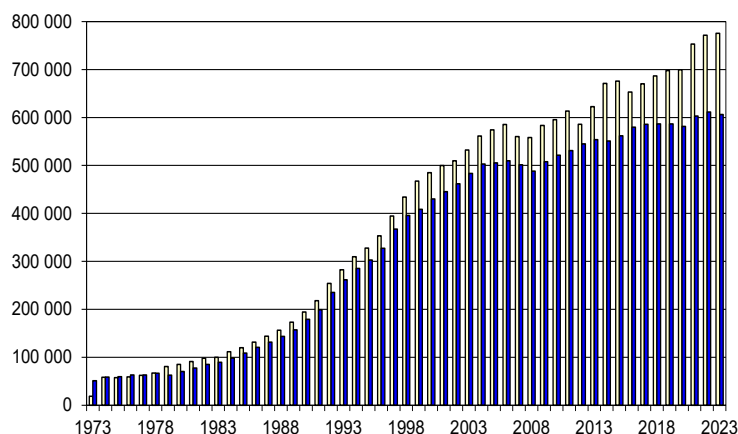
Progression sur un an : - 0,9 %

Progression sur 10 ans : x 1,1

Progression sur 20 ans : x 1,2



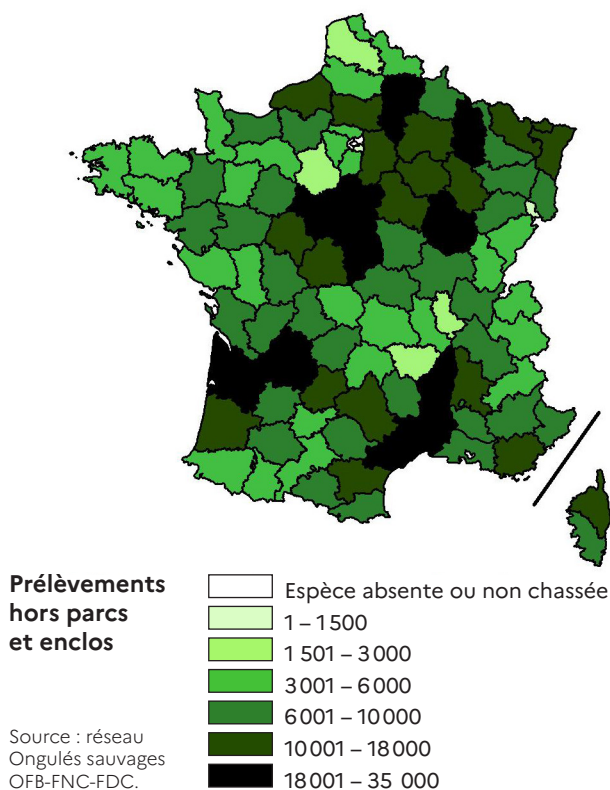
□ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



LE SANGLIER

Sus scrofa

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 20 000 sangliers dans 8 départements : le Loir-et-Cher (31 175), le Gard (30 306), l'Hérault (26 144), le Cher (23 706), la Dordogne (21 263), l'Ardèche (20 890), le Loiret (20 789) et l'Aisne (20 093).

Le prélèvement national* est de 1,57 sanglier aux 100 ha totaux et de 4,83 sangliers aux 100 ha boisés.

Les plus fortes densités de prélèvements aux 100 ha totaux s'observent dans le Gard (5,2), le Loir-et-Cher (4,9), l'Hérault (4,2), l'Ardèche (3,8) et le Cher (3,3).

* Valeurs calculées d'après les données de la BDForêt_v2 de l'IGN.



Total des prélèvements : 863 124

Total réalisations : 853 518

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 9 606

Prélèvement départemental moyen : 9 281

Prélèvement départemental médian : 7 474

En hausse : (plus de 30 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Lot (+ 69 %), le Finistère (+ 51 %), le Nord (+ 45 %), le Cantal (+ 38 %), le Puy-de-Dôme et la Saône-et-Loire (+ 36 %), les Côtes-d'Armor et la Creuse (+ 35 %), la Loire (+ 33 %), le Morbihan (+ 32 %) et la Manche (+ 31 %).

En baisse : (plus de 20 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : la Corse-du-Sud (- 46 %) et le Haut-Rhin (- 22 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 100 prélèvements ont été retenus.

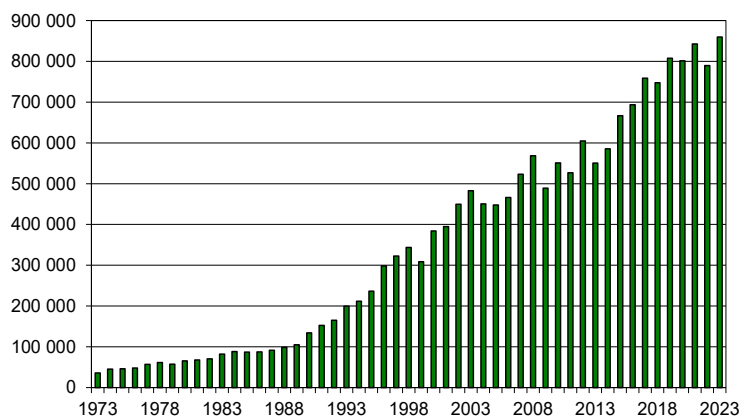
Progression sur un an : + 9,2 %

Progression sur 10 ans : x 1,5

Progression sur 20 ans : x 1,9



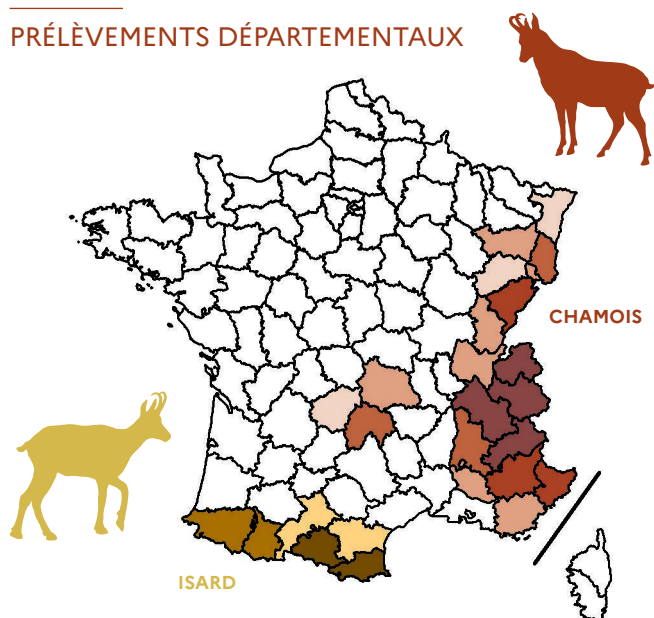
■ Prélèvements hors parcs et enclos



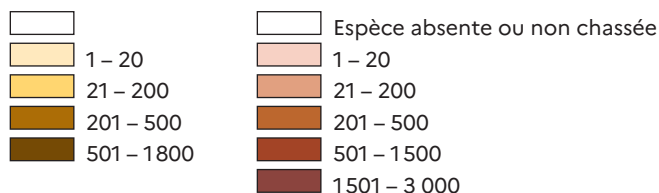
L'ISARD ET LE CHAMOIS

Rupicapra pyrenaica
et *Rupicapra rupicapra*

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos

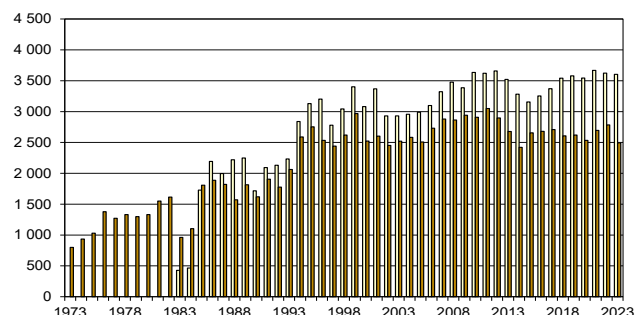


Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 500 isards dans deux départements : les Pyrénées-Orientales (673) et l'Ariège (662).

■ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



ISARD

CHAMOIS

	Isard	Chamois
Total attributions	3 604	16 654
Total réalisations	2 494	12 701
Taux de réalisation	69,2 %	76,3 %

ISARD

En hausse : la Haute-Garonne (+ 12 %) et l'Aude (+ 1 %).

En baisse : les Pyrénées-Orientales (- 24 %), l'Ariège (- 9 %), les Hautes-Pyrénées (- 4 %) et les Pyrénées-Atlantiques (- 1 %).

CHAMOIS

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Puy-de-Dôme (+ 22 %), le Jura (+ 17 %) et l'Ain (+ 16 %)

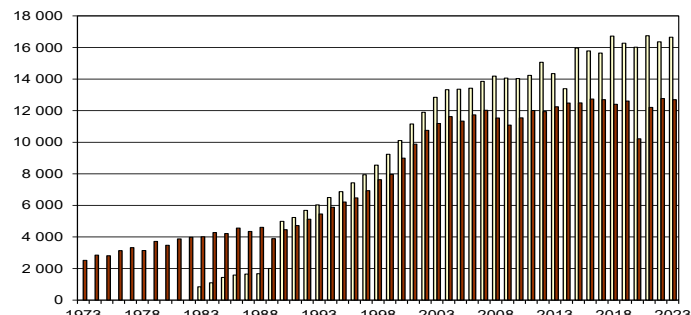
En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : le Doubs (- 22 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 prélèvements ont été retenus.

	Isard	Chamois
Progression sur un an	- 10,4 %	- 0,5 %
Progression sur 10 ans	x 1	x 1
Progression sur 20 ans	x 1	x 1,1

Les prélèvements sont supérieurs à 1 000 chamois dans cinq départements : la Savoie (2 569), les Hautes-Alpes (2 029), la Haute-Savoie (1 928), l'Isère (1 781) et les Alpes-de-Haute-Provence (1 355).

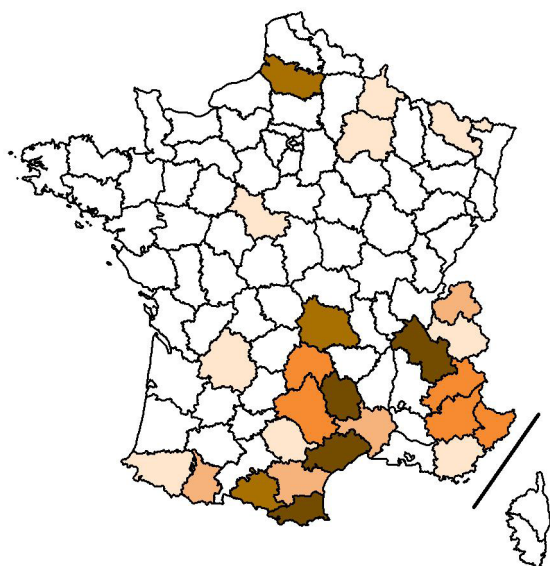
■ Attributions hors parcs et enclos
■ Prélèvements hors parcs et enclos



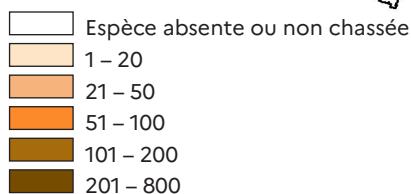
LE MOUFLON

Ovis gmelini musimon x *Ovis* sp.

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



**Prélèvements
hors parcs
et enclos**

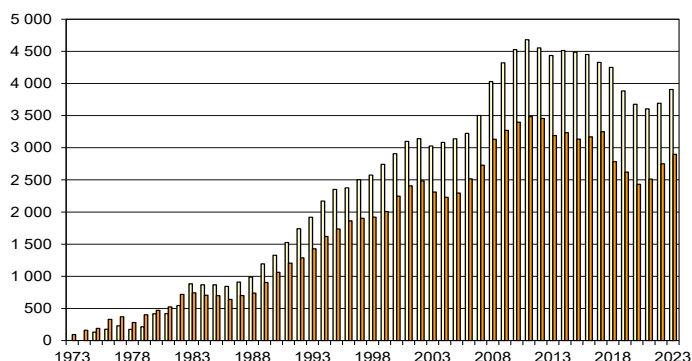


Source : réseau
Ongulés sauvages
OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 200 mouflons dans quatre départements : l'Hérault (686), les Pyrénées-Orientales (652), l'Isère (241) et la Lozère (205).

Attributions hors parcs et enclos
 Prélèvements hors parcs et enclos



© M. Cornillon



Total des prélèvements : 2 897

Total attributions : 3 907

Total réalisations : 2 843

Taux de réalisation : 74,1 %

Prélèvements dans le cadre
des mesures administratives : 54

Apparition (par rapport à la saison précédente) :
la Var.

Disparition (par rapport à la saison précédente) :
la Haute-Marne et l'Oise.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des
prélèvements par rapport à la saison précédente) :
le Cantal (+ 64 %), les Pyrénées-Orientales (+ 31 %), le
Gard (+ 22 %), la Somme (+ 21 %), l'Aveyron (+ 20 %),
l'Ariège (+ 16 %) et la Lozère (+ 15 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements
par rapport à la saison précédente) : la Haute-Savoie
(- 56 %), l'Isère (- 26 %), les Hautes-Alpes (- 14 %) et le
Puy-de-Dôme (- 12 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements
pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été
retenus.

Progression sur un an : + 5,3 %

Progression sur 10 ans : x 0,9

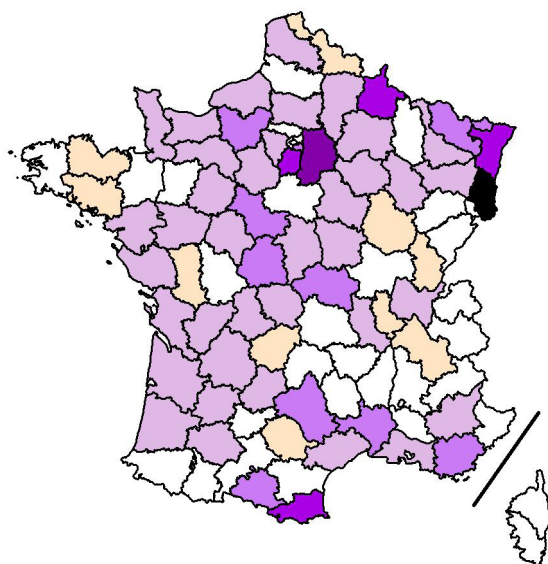
Progression sur 20 ans : x 1,3



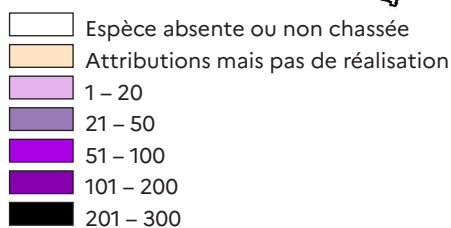
LE DAIM

Dama dama

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



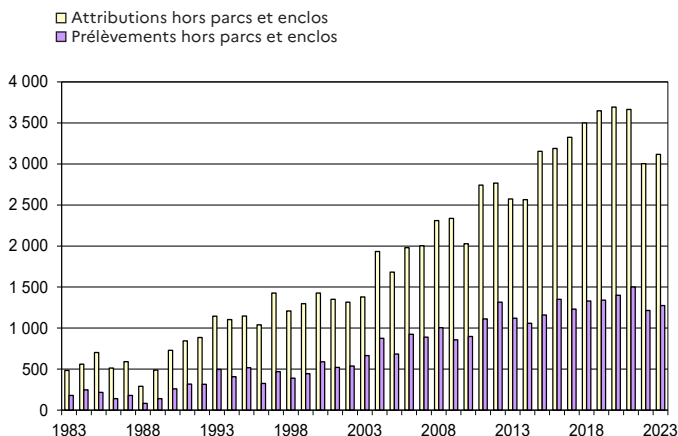
Prélèvements hors parcs et enclos



Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.

Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 50 daims dans six départements : le Haut-Rhin (248), la Seine-et-Marne (190), le Bas-Rhin (87), les Ardennes (67), les Pyrénées-Orientales (58) et l'Essonne (57).



© P. Matkke



Total des prélèvements : 1 274

Total réalisations : 1 267

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 7

Prélèvement départemental moyen* : 20

Prélèvement départemental médian* : 8

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : les Alpes-de-Haute-Provence, l'Aube, la Charente-Maritime, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Gers, l'Hérault, la Loire-Atlantique, le Lot, le Maine-et-Loire, la Marne, la Meurthe-et-Moselle, l'Orne, la Vendée, la Haute-Vienne, les Vosges et le Val-de-Marne.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aude, la Côte-d'Or, le Finistère, l'Isère, le Jura, le Morbihan, le Puy-de-Dôme, les Pyrénées-Atlantiques, les Deux-Sèvres, le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

En hausse (plus de 10 % d'augmentation des prélèvements par rapport à la saison précédente) : les Pyrénées-Orientales (+ 61 %), la Seine-et-Marne (+ 44 %), le Loir-et-Cher (+ 23 %), le Var (+ 18 %) et l'Essonne (+ 12 %).

En baisse (plus de 10 % de diminution des prélèvements par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron et l'Indre (- 39 %), les Ardennes (- 26 %), l'Allier et le Bas-Rhin (-19 %), la Moselle (- 15 %) et l'Ariège (- 14 %).

Remarque : pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 20 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : + 3 %

Progression sur 10 ans : x 1,2

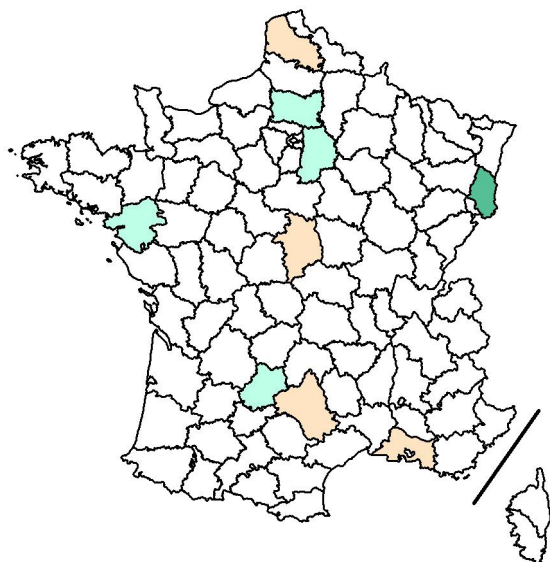
Progression sur 20 ans : x 1,5



LE CERF SIKA

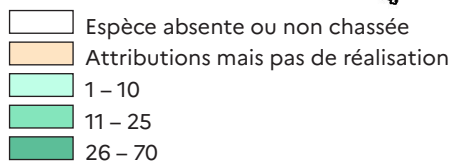
Cervus nippon

PRÉLÈVEMENTS DÉPARTEMENTAUX



Prélèvements hors parcs et enclos

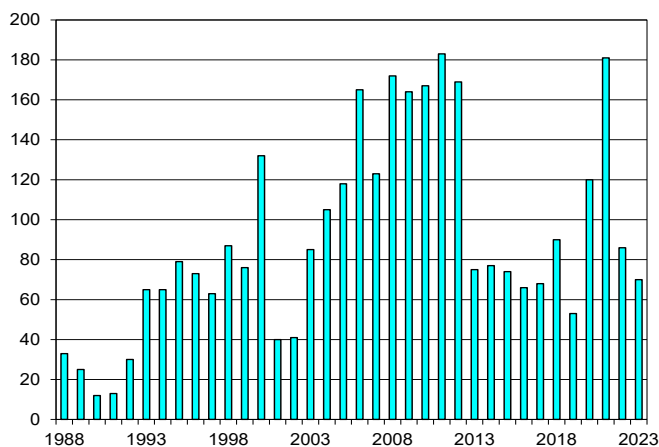
Source : réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC.



Évolution annuelle des prélèvements nationaux

Les prélèvements sont supérieurs à 5 animaux dans trois départements : le Haut-Rhin (51), la Seine-Marne (9) et l'Oise (8).

■ Prélèvements hors parcs et enclos



© C. Bouilly - FDC 18



Total des prélèvements : 70

Prélèvements dans le cadre des mesures administratives : 0

Prélèvement départemental moyen* : 8

Prélèvement départemental médian* : 1

* La moyenne et la médiane ont été calculées sur l'ensemble des départements ayant au moins 1 attribution ou 1 prélèvement cette saison.

Apparition (par rapport à la saison précédente) : la Loire-Atlantique et le Lot.

Disparition (par rapport à la saison précédente) : l'Aveyron, l'Isère, le Pas-de-Calais et le Val-d'Oise.

En hausse (par rapport à la saison précédente) : aucun département.

En baisse (par rapport à la saison précédente) : l'Oise (- 20 %) et le Haut-Rhin (- 9 %).

Remarque : Pour l'évaluation de ces tendances, seuls les départements pour lesquels les prélèvements étaient supérieurs à 5 têtes ont été retenus.

Progression sur un an : - 23,1 %

Progression sur 10 ans : x 0,9

Progression sur 20 ans : x 0,7



Illustrations : Christine Saint-Andrieux – OFB

Pour en savoir plus

Aurélié Barboiron
OFB
18, rue Principale
67290 La-Petite-Pierre
Tel : 03 88 71 41 09



Réseau Ongulés sauvages OFB-FNC-FDC
e-mail : reseau.ongules-sauvages@ofb.gouv.fr